

Le 13 avril 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 13 avril 2021 à 19h, à huis clos, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Vicky Cloutier – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Barbara Legault – district #5
Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 9 et 17 mars 2021
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 mars 2021

CORRESPONDANCE

- 4.- Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)/ristourne pour l'année 2020/dépôt

ADMINISTRATION

- 5.- Règlements 412-04 et 415-05/financement par billets – 355 400\$/acceptation de l'offre
- 6.- Règlements 412-04 et 415-05/concordance et courte échéance pour un emprunt par billets – 355 400\$/réalisation le 19 avril 2021
- 7.- Commission municipale du Québec/citation en déontologie/honoraires professionnels/autorisation de paiement
- 8.- Vente pour taxes 2021/adjudication d'immeubles/mandat
- 9.- Entente relative à l'utilisation et à la gestion de la rampe de mise à l'eau municipale/autorisation de signature

LOISIRS

- 10.- Politique de développement des collections de la bibliothèque municipale La Sablière de Pointe-Calumet/aide financière et mandataire
- 11.- Camp de jour et service de garde/grille de tarification 2021/adoption

VOIRIE

- 12.- Travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – 48^e Avenue (Phase I) – (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable)/soumissions par appel d'offres public/autorisation et demande d'autorisation au MELCC
- 13.- Travaux de confortement et de rehaussement des murs de béton protégeant le territoire municipal des eaux du lac des Deux Montagnes/ingénierie et demandes d'autorisations environnementales pour le lot 300: entre la 25^e et la 32^e Avenue/demande de changement #3/mandat

- 14.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues/lot 400 : entre la 32^e Avenue et le boul. Proulx et entre la 18^e et la 25^e Avenue et lot 500 : secteur de la Marina et de la digue d'Oka/décompte progressif #6/ autorisation de paiement
- 15.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues/lot 300 : entre la 25^e et la 32^e Avenue/soumissions par appel d'offres public/autorisation
- 16.- Nettoyage des rues au moyen de balais mécaniques pour l'année 2021/ adoption de la soumission

URBANISME

- 17.- Programme de subvention pour l'achat d'un arbre à planter/adoption
- 18.- Refonte des règlements de zonage et de lotissement/adoption de la soumission

SÉCURITÉ

- 19.- Rapport annuel 2020/Service de sécurité incendie/adoption
- 20.- Bilan du rapport d'activités 2020 de la MRC de Deux-Montagnes/grille d'évaluation des actions liées au schéma SSI/adoption
- 21.- Adoption/règlement 380-65-21 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement

- 22.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 23.- Communication de Madame la maire
- 24.- Communication des conseillers
- 25.- Période de questions
- 26.- Levée de la séance

21-04-058 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

21-04-059 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9 ET 17 MARS 2021

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE les procès-verbaux des 9 et 17 mars 2021 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

21-04-060 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2021

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 mars 2021 au montant de 39 874,29 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 mars 2021 au montant de 1 248 138,70 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)/RISTOURNE
POUR L'ANNÉE 2020/DÉPÔT

La directrice générale dépose au Conseil, la lettre reçue de la MMQ indiquant le versement d'une ristourne. La part attribuée à la Municipalité de Pointe-Calumet s'élève à 2 939 \$ pour l'année 2020.

21-04-061

RÈGLEMENTS 412-04 ET 415-05/FINANCEMENT PAR BILLETS –
355 400\$/ACCEPTATION DE L'OFFRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 avril 2021, au montant de 355 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux (2) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

68 600 \$	0,50000 %	2022
69 800 \$	0,65000 %	2023
71 200 \$	1,00000 %	2024
72 300 \$	1,30000 %	2025
73 500 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,92800 Coût réel : 1,56921 %

2- CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

68 600 \$	1,75000 %	2022
69 800 \$	1,75000 %	2023
71 200 \$	1,75000 %	2024
72 300 \$	1,75000 %	2025
73 500 \$	1,75000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,75000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 avril 2021 au montant de 355 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 412-04 et 415-05. Ces billets sont émis au prix de 98,92800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-062

RÈGLEMENTS 412-04 ET 415-05/CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE POUR UN EMPRUNT PAR BILLETS – 355 400\$/RÉALISATION LE 19 AVRIL 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués, en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite emprunter, par billets, pour un montant total de 355 400 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2021, réparti comme suit :

Règlement 412-04	182 300 \$
Règlement 415-05	173 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 avril 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par Madame la maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	68 600 \$
2023	69 800 \$
2024	71 200 \$
2025	72 300 \$
2026	73 500 \$ (à payer en 2026)
2026	0 \$ (à renouveler)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

047

Retrait de Madame la maire, Sonia Fontaine. Celle-ci énonce publiquement que par souci de transparence, elle ne participe pas aux discussions et décisions dudit sujet. Elle laisse donc la présidence de la séance à Madame Barbara Legault, conseillère du district #5 et maire suppléante.

21-04-063

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC/CITATION EN DÉONTOLOGIE/
HONORAIRES PROFESSIONNELS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement des factures #393863, #393872 et #394615, à la firme Bélanger Sauvé avocats, lequel représente les honoraires professionnels, dans le cadre de la citation en déontologie de la Commission municipale du Québec (CMQ-67598-001).

La présente dépense est assumée par le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reprise du siège de Madame la maire, Sonia Fontaine ainsi que de la présidence de la séance.

21-04-064

VENTE POUR TAXES 2021/ADJUDICATION D'IMMEUBLES/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet autorise l'adjudication, en faveur de la Municipalité, de tous les immeubles pour lesquels il n'y aura pas preneur lors de la vente pour taxes par la M.R.C. de Deux-Montagnes et, par conséquent, mandate Mme Linda Binette, directrice générale adjointe et trésorière, à représenter la Municipalité lors de cette vente qui aura lieu le 13 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-065

ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION ET À LA GESTION DE LA
RAMPE DE MISE À L'EAU MUNICIPALE/AUTORISATION DE SIGNA-
TURE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente à intervenir avec la Marina Bobino afin d'établir les engagements respectifs quant à l'utilisation et la gestion de la rampe de mise à l'eau municipale.

Cette entente est valide pour une durée d'un an, et entre en vigueur à la date de la signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LA SABLIERE DE POINTE-CALUMET/
AIDE FINANCIÈRE ET MANDATAIRE

21-04-066

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE le Conseil municipal dépose au Ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et maintienne également la politique de développement des collections de la bibliothèque nouvellement mise à jour, ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré, selon les prérequis du Ministère de la Culture et des Communications;

DE DÉSIGNER Madame Brigitte Lessard, directrice de la bibliothèque La Sablière, en tant que personne responsable et interlocutrice de la Municipalité dans le cadre de cette demande;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Pointe-Calumet à financer la totalité du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-067

CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE/GRILLE DE TARIFICATION
2021/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE la grille de tarification des inscriptions au camp de jour et au service de garde, pour l'année 2021, soit adoptée comme suit :

* Camp de jour :

Une inscription = 200 \$

À partir de la deuxième inscription de la même famille et les suivantes = 180 \$

* Service de garde :

Chaque inscription = 150 \$

* Cette tarification s'applique uniquement aux citoyens de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-068

TRAVAUX D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE
– 48^E AVENUE (PHASE I) – (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA PISTE
CYCLABLE)/SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISA-
TION ET DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – 48^e Avenue (Phase I) – (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable);

D'ATTESTER QUE la firme Groupe Civitas Inc. est autorisée, par le biais des mandats qui lui ont été confiés, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation du ministre du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

DE confirmer notre engagement à transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard soixante (60) jours à la suite de l'achèvement des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée. Nous nous engageons également à entretenir les ouvrages, à tenir un registre d'exploitation et d'entretien et de le mettre à la disposition du MELCC, s'il en fait la demande, le tout en conformité avec le programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales en date du 8 avril 2021 et préparé par le Groupe Civitas Inc., et ce, pour les travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – 48^e Avenue (Phase I) – (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-069

TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES MURS DE BÉTON PROTÉGEANT LE TERRITOIRE MUNICIPAL DES EAUX DU LAC DES DEUX MONTAGNES/INGÉNIERIE ET DEMANDES D'AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR LE LOT 300 : ENTRE LA 25^E ET LA 32^E AVENUE/DEMANDE DE CHANGEMENT #3/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ACCEPTER la demande de changement #3, datée du 23 mars 2021 de la firme WSP Canada Inc., afin de réaliser l'ingénierie et traiter les demandes d'autorisations environnementales pour le lot 300 : entre la 25^e et la 32^e Avenue, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des murs de béton protégeant le territoire municipal des eaux du lac des Deux Montagnes, pour un montant forfaitaire de 16 312 \$ (taxes en sus).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-070

TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES DIGUES/LOT 400 : ENTRE LA 32^E AVENUE ET LE BOUL. PROULX ET ENTRE LA 18^E ET LA 25^E AVENUE ET LOT 500 : SECTEUR DE LA MARINA ET DE LA DIGUE D'OKA/DÉCOMPTE PROGRESSIF #6/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 952 799,41 \$ (taxes incluses), à la firme DUOKING Construction / 9200-2088 Québec Inc., lequel représente le décompte progressif #6, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des digues – lot 400 : entre la 32^e Avenue et le boul. Proulx et entre la 18^e et la 25^e Avenue et lot 500 : secteur de la Marina et de la digue d'Oka.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-071 TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES DIGUES/ LOT 300 : ENTRE LA 25^E ET LA 32^E AVENUE/SOUMISSIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des digues – lot 300 : entre la 25^e et la 32^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-072 NETTOYAGE DES RUES AU MOYEN DE BALAIS MÉCANIQUES POUR L'ANNÉE 2021/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par invitation, pour le nettoyage des rues au moyen de balais mécaniques, pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue se lit comme suit :

Entretiens J.R. Villeneuve Inc. 32 537,93 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Entretiens J.R. Villeneuve Inc., s'est avérée conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la soumission de la firme Entretiens J.R. Villeneuve Inc., au montant de 32 537,93 \$ incluant les taxes, pour le nettoyage des rues au moyen de balais mécaniques, et ce, pour l'année 2021, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-073 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN ARBRE À PLAN-TER/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

051

QUE le Conseil municipal adopte le programme de subvention pour l'achat d'un arbre à planter, lequel comporte plusieurs bénéfices significatifs sur le plan environnemental et également en matière de santé publique. De plus, les arbres constituent une richesse collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-074

REFONTE DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT/
ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par invitation pour la refonte des règlements de zonage et de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions, à savoir :

Apur urbanistes-conseils
Urba + Consultants

CONSIDÉRANT QUE selon la recommandation du comité de sélection, la firme qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final est Apur urbanistes-conseils, soit 57.44 points;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE la soumission de la firme Apur urbanistes-conseils, au montant de 24 719,63 \$ incluant les taxes, pour la refonte des règlements de zonage et de lotissement, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-075

RAPPORT ANNUEL 2020/SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

D'ADOPTER le rapport annuel 2020 du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-076

BILAN DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DE LA MRC DE DEUX-
MONTAGNES/GRILLE D'ÉVALUATION DES ACTIONS LIÉES AU
SCHEMA SSI/ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, il est demandé aux autorités locales d'adopter, par résolution, leur rapport d'activités considérant qu'elles sont aussi chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE dans les schémas de couverture de risques, il y a des mesures qui s'appliquent aux autorités locales et aux autorités régionales et, que de ce fait, le ministère veut s'assurer que les autorités locales soient vraiment au courant de leurs responsabilités relatives au schéma;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la Sécurité Incendie (DSI) demande les résolutions municipales pour le rapport annuel 2020;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet approuve le dépôt du bilan du rapport d'activités 2020 à la MRC de Deux-Montagnes, tel qu'inscrit à la grille d'évaluation des actions liées au schéma SSI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-04-077

ADOPTION/RÈGLEMENT 380-65-21 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, il y a eu avis de motion et dépôt du projet de règlement 380-65-21 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE le règlement 380-65-21 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 380-65-21

AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté le 14 avril 1998, le règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender l'annexe « H » du règlement numéro 380-97 en y ajoutant une interdiction de stationner à certaines périodes ou à certaines heures ou en excédant d'une certaine période ou de certaines heures ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 mars 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment déposé lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Tony Victor

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIVIT:

ARTICLE 1 : L'annexe « H » du règlement numéro 380-97 est modifié en ajoutant une interdiction de stationner à certaines périodes ou à certaines heures ou en excédant d'une certaine période ou de certaines heures, comme suit :

Sur la 31^e Avenue, du côté est, entre le boulevard de la Chapelle et le Croissant St-Cyr, du lundi au vendredi, de 7h à 15h, du mois de septembre au mois de juin inclusivement;

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

Madame Legault explique le concours « jardins fleuris »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel Larose
Monsieur Richard Handfield

21-04-078 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QU'À 19h22, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale